

DÉCISION 108 / 2024

RELATIVE A UNE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION GRAND EST POUR LA REALISATION DE PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES (ETUDES PHASE DE CONCEPTION) EN LIEN AVEC LE PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LES INONDATIONS ET DE RENATURATION DU RUISSEAU DE LA RAMOTTE

Nous soussignée, Anne FRITSCH-RENARD, 16^{ème} Vice-Présidente de Metz Métropole,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 15 juillet 2020, par laquelle le Conseil Métropolitain a donné délégation à son Président,

VU l'arrêté de Monsieur le Président en date du 15 juillet 2020, par lequel Madame Anne FRITSCH-RENARD, Vice-Présidente déléguée "Stratégie métropolitaine" a reçu délégation, dans la limite de ses fonctions, pour signer les actes et courriers dans ce domaine,

CONSIDERANT l'éligibilité de l'opération précitée au dispositif « Études et travaux de prévention et gestion intégrée des inondations » de la Région Grand Est,

DÉCIDONS :

De solliciter au titre du dispositif précité et sur la base d'un projet estimé à 55 260 € HT, conformément au plan de financement prévisionnel annexé à la présente décision :

- une subvention de la Région Grand Est au taux de 20 %, soit 11 052 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-200039865-20240226-Decis108-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/03/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait à Metz, le

26 FEV. 2024

Pour le Président

La Vice-Présidente déléguée

Anne FRITSCH-RENARD
Adjointe au Maire de Metz





PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL - Prestations complémentaires en lien avec le projet de lutte contre les inondations et de renaturation du ruisseau de la Ramotte

DEPENSES	Montant HT	Montant TTC	RESSOURCES	Montant	Taux
Mission de MOE - Etude de niveau PRO (BEPG-MP2I)	13 100,00 €	15 720,00 €	Aides publiques : Agence de l'Eau Rhin Meuse	30 627 €	55%
Mission complémentaire - Dossiers réglementaires (DLE, DIG...) (BEPG-MP2I)	5 650,00 €	6 780,00 €	Région Grand Est	11 052 €	20%
Option accompagnement réglementaire (BEPG-MP2I)	4 754,75 €	5 705,70 €			
Levés topographiques complémentaires (profils en travers) (Meley-Strozyna)	3 855,72 €	4 626,86 €			
Etude géotechnique de niveau G2 AVP (Fondasol)	15 400,00 €	18 480,00 €			
G2 PRO (Fondasol)	7 500,00 €	9 000,00 €			
Divers et imprévus (10%)	5 000,00 €	6 000,00 €	AUTOFINANCEMENT Fonds Propres	13 581 €	25%
TOTAUX	55 260 €	66 313 €		55 260 €	100%